

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 15 juillet 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 juillet 2011

2011 DAC 453 Signature d'un troisième avenant à la convention (15.000 euros) passée avec l'association Life Live (20e) pour l'attribution d'une subvention au titre de 2011.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 28 juin 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Life-Live et lui demande l'autorisation de signer un troisième avenant à la convention passée avec cette association en 2008 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe GIRARD, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer un troisième avenant à la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, conclue avec l'association Life Live en 2008.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 15.000 euros est attribuée à l'association Life Live, située 36, rue de Terre-Neuve (20^e), au titre de ses activités en 2011. X01730 2011_03466 n° simpa 45023

Article 3 : La dépense correspondante à la subvention, soit 15.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2011, nature 6574, fonction 33, ligne VF 40004 Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.